



Monsieur Hervé GRANIER
Maire de Gardanne
Hôtel de Ville

à Gardanne, le *lundi 13 novembre 2023*

Objet : revendication, prime "pouvoir d'achat"

Monsieur le Maire,

En cette rentrée marquée par une inflation sérieuse qui impacte gravement le pouvoir d'achat et le niveau de vie de nos collègues, notre syndicat vous interpelle au sujet de la prime dite Guérini.

En effet, le Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a annoncé, le 12 juin dernier, une augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5%, à compter du 1er juillet 2023.

Cette augmentation est très loin de couvrir la perte de pouvoir d'achat subie par tous les agents.

En effet, la résurgence de l'inflation a accéléré la dégradation des salaires des agents. Le tassement des grilles atteint un niveau inédit.

Désormais, pour la catégorie C, de nombreux passages d'échelons ne conduisent à aucun gain sur la feuille de paie.

La CGT porte de nombreuses revendications afin d'améliorer les traitements des agents, à savoir :

- Une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 10% et sa revalorisation progressive à 6 euros ;
- Le rattrapage des pertes subies depuis de nombreuses années ;
- La mise en place, sans délai, d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;
- Une refonte des grilles indiciaires garantissant la reconnaissance des qualifications, les déroulements de carrières et l'attractivité de la Fonction publique ;
- L'égalité salariale femmes-hommes.

Le Ministre a annoncé l'adoption d'une prime dite de « pouvoir d'achat » pour les agents de la Fonction publique.

Il s'agit d'une prime qui ne compte pas pour la retraite et qui n'est valable que cette année.

De surcroît, son champ d'application, tel que décidé par le Ministre, est porteur d'une lourde et inacceptable iniquité. En effet, si elle est de plein droit pour les personnels hospitaliers et de l'État, elle est soumise à l'appréciation des employeurs territoriaux pour notre versant.

Cette prime, dégressive de 800 à 300 euros bruts, peut être attribuée au bénéfice des salariés ayant une rémunération brute mensuelle inférieure ou égale à 3 250 euros.

Si cette prime est loin de répondre aux exigences salariales des agents de la Ville de Gardanne et ne doit pas se substituer à une augmentation significative du point d'indice par le même gouvernement et du RIFSEEP par l'exécutif local, cette prime serait néanmoins bienvenue pour nombre d'agents devant faire face à de nombreuses augmentations (Electricité, carburants, alimentation, rentrée scolaire, etc.).

Aussi, nous sollicitons, par la présente, l'attribution de ladite prime « pouvoir d'achat » aux agents de notre collectivité.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT
des Territoriaux de Gardanne :



CGT Territoriaux Gardanne
Maison du Peuple, Avenue Léo Lagrange
13120 GARDANNE

Copie pour information adressée à l'attention de : Madame Anne Forissier (DGS), Alexia Villanova (DRH) et aux agents concernés